

Les trois limites à lever pour faciliter le développement de la télémédecine

<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/01/14/20002-20180114ARTFIG00127-les-trois-limites-a-lever-pour-faciliter-le-developpement-de-la-telemedecine.php>



Lors d'une téléconsultation une vidéo transmission est nécessaire

Absence de cadre médical précis, zones blanches... La mise en place de la télémédecine se heurte encore à plusieurs obstacles.

1 - Aucun cadre médical précis


Certains patients redoutent «une médecine au rabais» et des praticiens, rappelant l'importance de l'examen clinique, craignent la multiplication d'erreurs médicales. «Tout ne se prêtera pas à la télémédecine, a rassuré Agnès Buzyn, la ministre de la Santé. [Je suis convaincue que la télémédecine est un outil formidable, mais aussi qu'il peut y avoir des risques](#). J'ai donc saisi la Haute Autorité de santé pour qu'elle fasse des recommandations sur cette pratique.»

Saisie en décembre, la HAS doit définir les conditions de qualité et de sécurité optimales. Compte tenu des délais, alors que la négociation conventionnelle s'engage dès jeudi, elle apportera des réponses au fil de l'eau. Avec un rapport final et des guides de bonnes pratiques en fin d'année. «Plutôt que de lister toutes les pathologies où la télémédecine s'applique, nous allons définir les cas où elle n'est pas adaptée», indique le Dr Marie-Hélène Rodde Dunet, à la HAS.

Pas si simple! «A priori, lors d'une primoconsultation, la pertinence de la télémédecine peut se discuter. Mais, dans certains cas, dans les territoires fragiles où l'accès aux soins peut être difficile, cela peut être mieux que rien», poursuit-elle. C'est toute la complexité du cadrage!

2 - Une mauvaise couverture du territoire

Sans connexion Internet avec un minimum de débit, pas de télémédecine! Car la téléconsultation implique une vidéo transmission. Or les déserts médicaux sont souvent aussi des zones blanches, où les débits sont faibles et la 4G ne passe pas... Inquiets, les députés ont interpellé l'exécutif sur l'insuffisante couverture du territoire. Mais aussi sur la fracture numérique, craignant que l'avènement de la télémédecine ne crée une rupture d'égalité pour les personnes âgées ou les ménages les plus modestes, qui ne sont pas nécessairement équipés.



Conscient de l'enjeu, le gouvernement met les bouchées doubles. [En décembre, lors de la deuxième conférence des territoires, Édouard Philippe a promis que tous les Français seraient éligibles au haut débit](#) [plus de 8 mégas par seconde] en 2020 et au très haut débit [plus de 30 mégas] en 2022. Et a annoncé un chèque de 150 euros pour le 1,5 million de ménages trop isolés pour être raccordés à la fibre d'ici à la fin du quinquennat, pour une enveloppe totale de 100 millions d'euros supplémentaires.

3 - Une neutralité du net gênante

«Le besoin d'une connexion Internet robuste, réactive et sécurisée est une réalité», explique le Dr Pierre Espinoza, médecin interniste et expert en télé médecine et systèmes d'information. Pour les opérateurs télécoms, la solution passe indubitablement par [la fin de la neutralité du Net, un principe qui les oblige à traiter de la même manière tous les contenus passant par leurs «tuyaux»](#). Or, les données santé doivent avoir la priorité sur le réseau, estime Stéphane Richard, le PDG d'Orange. Même son de cloche du côté de Viktor Arvidsson, directeur de la stratégie chez Ericsson.

«Une voiture autonome ou un chirurgien effectuant une intervention à distance ont besoin d'une connexion avec un taux de latence le plus faible possible, résumait-il au *Figaro*. En décembre. En revanche, un délai de trente secondes est acceptable entre l'envoi et la réception d'un e-mail.» Pour Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État au Numérique, « il n'y a pas besoin d'instaurer des exceptions à la Net neutralité pour gérer des priorités pour la télé médecine ». L'article 3.5 du règlement européen sur la neutralité du Net permet des dérogations. Le Berc - le groupement européen des gardiens des réseaux - précise cette possibilité dans l'article 113 du décret d'application du texte.